



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

N°12 / 2026

**Avenant n°2 avec la société VMS Cyberways
pour le lot n°1 du marché de vidéoprotection
« Mise a niveau - Extension - Maintenance
du dispositif de vidéoprotection - Installation
et location de liaisons numériques ethernet
hauts débits »**

Nature de l'acte :

1.4 Commande publique / contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu la décision n°16/2023 du 27 avril 2023 portant attribution du lot n°1 du marché « Mise a niveau- Extension - Maintenance du dispositif de vidéoprotection - Installation et location de liaisons numériques ethernet hauts débits » à la société VMS CYBERWAYS, sise 180 - 200 rue des Gloriettes 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant total de 145.786,00 € HT soit 174.943,20 € TTC,

Vu la décision n°43/2023 du 04 septembre 2023 relative à l'avenant n°1 de plus-value signé avec la société VMS CYBERWAYS concernant le lot n°1, dans le cadre des travaux supplémentaires nécessaires, à hauteur de 12.429,84 € HT soit 14.915,81 € TTC,

Vu le nouveau montant du marché pour le lot n°1 de 158.215,84 € HT soit 189.589,00 € TTC après signature de l'avenant n°1 de plus-value,

Considérant l'annulation des travaux de modifications prévus initialement au niveau des carrefours « Grande Halle » et « Communauté » suite aux changements imposés par le futur passage des autobus,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2026 pour le lot

n°1,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : De signer l'avenant n°2 pour le lot n°1 du marché « Mise a niveau- Extension - Maintenance du dispositif de vidéoprotection - Installation et location de liaisons numériques ethernet hauts débits » avec la société VMS CYBERWAYS, sise 180 – 200 rue des Gloriettes 77170 BRIE COMTE ROBERT portant uniquement sur les modifications suivantes :

- Moins value de 7.425,00 € HT sur le montant total du lot n°1 entraînant un nouveau montant total de marché de 150.790,84 € HT soit 180.949,00 € TTC,
- Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2026,

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 16 février 2026.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 23/02/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

